

Incontournables, les collectivités locales sont un maillon central de la transition énergétique. Focus sur quatre d'entre elles, au cœur des territoires français.

## NORD : UNE SEM POUR FINANCER LES PROJETS

PAR AUDE RICHARD

À l'image de la SPL-Oser en Rhône-Alpes, le Nord-Pas-de-Calais Picardie vient de créer une société d'économie mixte pour financer et accompagner techniquement le développement des énergies renouvelables. Fin novembre, la Sem Nord Énergie a réussi à réunir un capital de plus de 5 millions d'euros, avec un tiers de financement privé (Caisse des dépôts, Crédit Agricole, Crédit Coopératif, Énergie Partagée Investissement), un tiers de financement de la Région et un dernier tiers des intercommunalités (Sud Artois, Fruges, Saint-Omer, Dunkerque). « *L'idée est que les élus reprennent la compétence "production d'énergie" et que les énergies renouvelables profitent au territoire. Il n'est pas normal que les retombées partent dans des fonds de pension étrangers* », indique Jean-Jacques Hilmoine, président de la Sem Nord Énergie. Pour être éligibles, les projets devront comporter un volet de financement participatif. Aujourd'hui, treize projets ont été identifiés, toutes énergies confondues. En éolien, les premiers à bénéficier de cette prise de participation pourraient être à Fruges (29 éoliennes – 79 MW, voir p. 32) ou dans le Sud Artois (11 éoliennes – 35 MW). Néanmoins, il faudra faire comprendre l'intérêt des énergies renouvelables au nouveau président du conseil régional, Xavier Bertrand, qui s'est dit opposé à tous les projets de développement de l'éolien. ■



NORD-PAS-DE-CALAIS/  
PICARDIE

## TRANSMETTRE UNE ÉOLIENNE À SES ENFANTS

PAR AUDE RICHARD



MICHEL GODINEAUVES - A.F. CRÊTES



ALSACE/CHAMPAGNE-  
ARDENNE/LORRAINE

Dans les Ardennes, la communauté de communes des Crêtes Préardennaises fait figure de précurseur dans les renouvelables. Elle vise l'autonomie énergétique

dès 2020, en particulier grâce à l'éolien. C'est donc logiquement qu'elle a lancé le projet "Les Ailes des Crêtes", aux côtés de l'Agence locale de l'énergie et du développeur Enéole. Au printemps, trois éoliennes de 0,8 MW (Enercon E 53) vont produire quelque 4 800 MWh, l'équiva-

lent de la consommation de 1 600 foyers, soit 18 % des ménages du territoire. Pour aller plus loin dans la réappropriation des énergies par les citoyens, la communauté et les porteurs de projets (Enercoop Ardennes Champagne, Énergie Partagée, Enercoop, l'Agence locale de l'énergie) ont fait appel à la fondation Kids & Wind. Ainsi, une des trois éoliennes sera la propriété exclusive d'enfants. Le principe est simple : les parents-donateurs souscrivent des parts de capital et les enfants profitent des bénéfices. Avant leur majorité, ils cumulent des "bons" pour diverses activités et à leurs 18 ans, ils peuvent soit revendre leurs parts, soit toucher une rémunération. Une belle façon de transmettre un patrimoine durable ! ■